

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000320 – AMR 38/005/00

Action complémentaire sur l'AU 101/00 (AMR 38/003/00 du 28 avril 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MORTS EN DÉTENTION

Nouvelles préoccupations : CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / SOINS MÉDICAUX / CONDITIONS CARCÉRALES

JAMAÏQUE

Plus de 300 prisonniers de la prison du district de Sainte-Catherine, Spanish Town

Londres, le 26 mai 2000

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des personnes incarcérées dans la prison du district de Sainte-Catherine, Spanish Town, depuis qu'elle a appris que trois cent prisonniers auraient été violemment frappés et au moins deux autres tués.

Les agressions auraient débuté le 21 mai et se seraient poursuivies pendant plusieurs jours. Des soldats et des surveillants auraient frappé des prisonniers à coups de bâton, de crosse de fusil, de batte de base-ball, de barre de fer et de câble électrique. Des prisonniers souffrent de fractures aux mains, aux côtes, aux pieds et au crâne. Certains ont perdu des dents.

Les prisonniers blessés auraient été privés de soins jusqu'à ce que le responsable du service médical de la prison condamne publiquement ces agressions. Plusieurs détenus auraient été conduits à l'hôpital mais on ignore si tous les blessés ont reçu des soins.

Les soldats et les surveillants de prison auraient continué à frapper et harceler les prisonniers jusqu'à ce que les faits soient rendus publics le 25 mai.

Plusieurs versions ont été données en ce qui concerne les faits qui auraient déclenché les agressions. Il semble que plusieurs prisonniers se soient barricadés dans leur cellule et qu'ils aient jeté le contenu de leur seau d'aisance en direction des soldats et des surveillants qui fouillaient les cellules pour à la recherche d'objets parvenus illégalement dans la prison. Les relations entre les prisonniers et les soldats seraient particulièrement tendues depuis que de nombreuses plaintes ont été émises en ce qui concerne la nourriture qui serait immangeable, voire nocive. (Le 11 mars 2000, quelque 1 100 prisonniers du pénitencier général de Kingston et de la prison du district de Sainte-Catherine ont souffert de diarrhée aiguë en raison de la nourriture servie dans les deux prisons.) Des prisonniers se sont également plaints d'avoir été confinés dans leur cellule, parfois pendant de longues périodes.

Pendant les attaques, les surveillants auraient pris pour cibles les prisonniers dont ils savaient qu'ils soutenaient le directeur des

services pénitentiaires, John Prescod. Ce dernier aurait demandé qu'une enquête interne soit menée pour déterminer si « *la force utilisée était nécessaire et adaptée aux circonstances* ».

Des prisonniers seraient également privés de la visite de leurs proches et amis et leur courrier leur serait confisqué.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a fait part à plusieurs reprises de sa préoccupation face aux informations faisant état de recours excessifs à la force semblant s'apparenter, dans certains cas, à des exécutions extrajudiciaires. Elle a exprimé également sa préoccupation face à l'utilisation d'une force excessive pendant la fouille des cellules, aux conditions carcérales et autres mauvais traitements dans la prison du district de Sainte-Catherine et dans d'autres prisons du pays. En décembre 1993, Amnesty International a demandé qu'une enquête soit menée sur les morts de prisonniers survenues dans la prison du district de Sainte-Catherine ainsi que sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers dans cet établissement.

Des soldats sont présents dans la prison du district de Sainte-Catherine depuis que quelque 800 surveillants ont mené une grève non officielle en janvier 2000 pour protester contre le renouvellement du mandat du lieutenant-colonel John Prescod, directeur des services pénitentiaires. Les grévistes ont depuis lors été mis en accusation. La colère des surveillants est due en partie à la décision que cet homme a prise en 1997 de distribuer des préservatifs dans toutes les prisons. Des émeutes ont éclaté, au cours desquelles 17 prisonniers ont été tués. Selon certaines informations, ces derniers auraient été pris pour cibles parce qu'ils étaient soupçonnés d'être homosexuels.

Depuis lors, Amnesty International a continué de recevoir des informations faisant état de mauvais traitements tant dans la prison du district de Sainte-Catherine que dans le pénitencier général. Des informations lui ont également été transmises selon lesquelles les surveillants ne feraient rien pour protéger les prisonniers contre les actes de violence commis par des codétenus, contrairement à ce que prévoient les normes internationales dans ce domaine.

Les conditions carcérales en Jamaïque s'apparentent à des traitements cruels, inhumains et dégradants et sont loin d'être conformes aux normes internationales minimales régissant les conditions de vie dans les prisons. Les établissements pénitentiaires jamaïquains sont surpeuplés et insalubres.

La Constitution jamaïquaine garantit à tout Jamaïquain le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne ; sont également proclamés dans ce texte le droit à ne pas être privé arbitrairement de la vie et le droit à ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

demandez que des mesures soient prises immédiatement pour protéger les détenus contre tous nouveaux actes de violence ; insistez pour que les prisonniers qui portent plainte soient protégés contre toute mesure de représailles physiques ou autres de la part des surveillants ou des soldats ;

demandez que tous les prisonniers blessés reçoivent immédiatement les soins médicaux nécessaires ;

demandez qu'une enquête exhaustive et indépendante soit menée sur les allégations de violences ; insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics dans un délai raisonnable et pour que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice ;

demandez que les surveillants et les soldats soupçonnés d'avoir pris part aux agressions soient transférés hors de la prison où ces actes violents ont eu lieu pendant que l'enquête est menée sur cette affaire ;

priez instamment les autorités de faire le nécessaire pour que les règles et usages en matière de recours à la force et de conditions de détention soient immédiatement passés en revue pour que soient respectées les obligations de la Jamaïque en tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, ainsi que les normes internationales telles que l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus.

APPELS À :

<p>Ministre de la Sécurité nationale et de la Justice :</p> <p>The Hon. K. D. Knight</p> <p>Minister of National Security and Justice</p> <p>Ministry of National Security and Justice</p> <p>12th Floor, 12 Ocean Boulevard</p> <p>Kingston Mall</p> <p>Jamaïque</p> <p>Fax : 1 876 922 6950 / 5986</p> <p>Formule d'appel : <i>Dear Minister, / Monsieur le ministre,</i></p>	<p>Directeur des services pénitentiaires :</p> <p>Lt. Col John Prescod</p> <p>Head Correctional Services Department</p> <p>5-7 King St.</p> <p>Kingston</p> <p>Jamaïque</p> <p>Fax : 1 876 967 2268</p> <p>Formule d'appel : <i>Dear Commissioner, / Monsieur le</i> Directeur,</p>

COPIES aux représentants diplomatiques de la Jamaïque dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

**APRÈS LE 7 JUILLET 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR.
MERCİ.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*